



ÉLECTIONS 2019

Parce qu'elles représentent 51 % de la population. Parce qu'elles restent minoritaires en politique. Parce que les mesures pour faire progresser leur présence atteignent leurs limites. Parce que si on laisse faire les partis, plutôt machos, on peut toujours attendre. Parce que les assemblées doivent être le miroir de la société. Parce que des modèles sont nécessaires. Parce que la parité améliore la démocratie. Et qu'elle en a bien besoin !

PAR MÉLANIE GEELKENS

Lorsque Marie Janson se retira, au bout d'honorables 86 années, les oraisons à sa mémoire saluèrent la fille de Paul Janson, député et éminent membre du Parti libéral. La sœur de Paul-Emile Janson, sénateur, député et Premier ministre. La mère de Paul-Henri Spaak, Premier ministre et secrétaire général de l'Otan. Comme si son parcours ne méritait pas, à lui seul, les honneurs. Première femme politique de Belgique, tout de même ! C'était en 1921, au Sénat, une cooptation, le début de trente-sept ans de carrière. Le sort est parfois narquois : la Bruxelloise décéda le 8 mars 1960. Journée internationale des droits de la femme. Aurait-elle imaginé, elle, la cofondatrice du mouvement féministe des Femmes prévoyantes socialistes, que soixante ans plus tard, la parité ne serait toujours pas un fait dans les assemblées ?

Les élections du 26 mai ne concrétiseront pas le miracle égalitaire. Dans le meilleur des cas, elles permettront de grappiller quelques sièges, quelques points pour combler les 10 % manquants. Cet écart bien installé entre la présence féminine dans les parlements (approchant les 40 %) et dans la société (51 %). Rien que ces chiffres-là devraient suffire à convaincre. Tout est dans le nom : démocratie *représentative*. De la société, et de ses diversifications. Pas seulement du mec, Blanc, entre 40 et 60 ans, universitaire et légèrement ventripotent. C'est cliché. Mais tellement vrai. Le portrait-robot de l'édile ressemble encore à ça, inconsciemment et collectivement parlant. Alors, la parité au lendemain de l'imminent scrutin, faut pas rêver. D'autant qu'elle n'existe quasi nulle part dans le monde, à part en Bolivie



Marie Janson, première femme politique belge, qui siégeait avant de pouvoir voter.

(53 %) et au Rwanda (61 %), seules contrées où les hommes sont minoritaires au Parlement.

Si la Belgique pouvait devenir précurseure au moins en Europe ! Ça la changerait, elle qui fut l'une des dernières nations industrialisées à accorder le droit de vote aux femmes. C'était en 1948, soit une vingtaine d'années après l'Allemagne, les Pays-Bas et les Etats-Unis. Même les Français avaient été plus rapides, de deux ans. Marie Janson avait donc commencé à siéger... avant de pouvoir elle-même voter. Encore un compromis à la belge, concocté au lendemain de la Première Guerre mondiale. Le suffrage était alors censitaire, réservé aux mieux nantis. Les libéraux et les socialistes bataillaient pour qu'il devienne universel... mais masculin. Ils l'obtinrent en 1919. Les femmes ? Qu'elles restent donc dans leur cuisine. « On imaginait qu'elles n'avaient ni d'intérêt, ni de capacité pour la chose publique et qu'elles étaient trop émotives », contextualise Cédric Istasse, historien et rédacteur en chef du *Courrier hebdomadaire* du Crisp (Centre de recherche et d'information socio-politiques). Surtout, les « progressistes » craignaient que ces conservatrices supposées (n'allaient-elles pas à la messe ? à confesse ?) suivent la parole de leur prêtre jusque dans les urnes. Et donc qu'elles ne renforcent leur ennemi juré, le Parti catholique. Fervent défenseur, lui, de la cause électorale féminine... « Les partis de l'époque se demandaient pour qui les femmes allaient voter, et non pas si elles avaient le droit de le faire », souligne l'historienne Valérie Piette (ULB).

Les catholiques perdirent ce combat-là, mais sauvèrent la face. C'est que des féministes s'étaient mobilisées, elles qui avaient fait tourner l'économie pendant l'Occupation, qui avaient combattu, qui étaient

→

« LES PARTIS SE DEMANDAIENT POUR QUI ELLES ALLAIENT VOTER, PAS SI ELLES EN AVAIENT LE DROIT. »

PHOTOS : BELGAMMAGE

LE VIF • NUMÉRO 20 • 16.05.2019

17

→ mortes, qui avaient résisté, comme les hommes. « Ne pas obtenir le droit de vote avait été un choc terrible, pour elles », rappelle Valérie Piette. Alors, en 1919, les veuves et les mères de résistants et de militaires (à condition qu'elles ne soient pas remariées) se virent accorder l'autorisation de se rendre aux urnes. Comme celles qui avaient été emprisonnées pour des motifs patriotiques pendant la guerre. « Soit celles qui présentent des caractéristiques viriles, reconnues dignes d'être un homme », épingle Cédric Istasse.

Bourgmestre, si Monsieur veut

L'année suivante, les femmes furent autorisées à voter aux élections communales. Sauf les prostituées et les adultères. Simultanément, elles se virent accorder l'éligibilité à tous les niveaux de pouvoir. Celles qui devinrent bourgmestres ne purent siéger qu'à condition d'avoir obtenu l'autorisation de leur époux. Et hors de question qu'elles exercent les fonctions de police, et puis quoi, encore ? Ces compétences furent réservées au Premier échevin masculin. Deux dispositions qui ne disparaîtront respectivement qu'en 1958 et 1967...

Revoilà la guerre ; la Seconde. « Les femmes vécurent aussi les maquis, la résistance, la mort dans les camps... En 1945, elles furent persuadées que, cette fois, c'était la bonne, raconte Valérie Piette. Mais rebelote : on se demanda pour qui elles allaient voter. Car le conflit avait déchu beaucoup d'hommes de leurs droits civiques et on avait craint que leurs épouses votent à leur place. Aussi, parce qu'on était en pleine Question royale et que les femmes étaient vues comme plus monarchistes et maternantes, donc en faveur du retour du roi. » Bref, il fallut attendre 1948 pour que le suffrage devienne réellement universel.

Ce qui, finalement, ne changea... rien, ou presque. Quelques représentantes atterrirent dans les assemblées, une ministre

fut nommée en 1965. Et c'est tout. Les hommes ne plébiscitèrent guère les candidates (qui aurait imaginé le contraire ?). Les femmes non plus. « Mai 68 arriva, en même temps que le mouvement néoféministe, et ce constat fut terrifiant ! reprend l'historienne de l'ULB. Là débuta peu à peu une politique visant à pousser le vote féminin avec, en 1970, l'apparition du slogan "Votez femmes". » Qui fonctionna fort peu.

Miet Smet, présidente !

Les élues lui en doivent une belle, à Miet Smet. L'ancienne ministre flamande, en charge de l'Égalité des chances hommes-femmes dans les années 1990 et membre de ce qui s'appelait encore le CVP (devenu CD&V), fut l'une des grandes défenseuses des quotas sur les listes électorales. Même certaines féministes n'en voulaient pas. « Moi, jeune, je disais : "Nous ne sommes pas une espèce en voie d'extinction !" » sourit Valérie Piette. Mais j'ai changé d'avis quand j'ai entendu que, par voie naturelle, il faudrait attendre 2350 pour atteindre la parité. » Des quotas, donc, puisque le laisser-faire ne suffit pas. Les premiers, instaurés dès 1994, interdisent aux partis de constituer des listes où figurent plus de deux tiers de membres du même sexe. Dans les faits, le tiers restant – celui non pourvu de pénis – s'en retrouve casé dans le ventre mou, où les chances de se faire élire sont à peu près aussi grandes que de se voir pousser le fameux attribut non pourvu.

« L'arrivée des quotas, comme le droit de vote d'ailleurs, n'est pas le fait de mouvements féministes, même s'ils ont existé, souligne Cédric Istasse. Dans les années 1990, on voulait augmenter la présence féminine pour sauver la démocratie car on se disait que ça permettrait de faire barrage à l'extrême droite, qui avait commencé à émerger. » Les femmes en renfort pour sauver la démocratie... Mais l'égalité entre hommes et femmes n'est inscrite dans la Constitution qu'en 2002. Grande

année pour la parité : une loi impose des listes « moitié-moitié » et la présence d'un candidat de chaque sexe dans les trois premières places. En 2009, pour les régionales, l'alternance est rendue obligatoire pour les deux premières places. En 2018, pour les communales et les provinciales à Bruxelles et en Wallonie, la tirette est instaurée : alternance sur toute la liste. Ce « système chabada », de son petit surnom, sera d'application pour la Wallonie. Nulle part ailleurs. Seuls certains partis (Ecolo, PTB...) l'appliquent spontanément partout.

« C'est l'avantage de la Belgique : comme chaque niveau de pouvoir possède ses propres règles, on ne manque jamais d'échantillon pour comparer l'effet d'une mesure ! » plaisante Emilie Van Haute, politologue à l'ULB. Généraliser la tirette pourrait être une piste pour faire progresser la parité. Qui, selon les niveaux de pouvoir, a soit tendance à stagner (39,3 % au fédéral), à progresser lentement



Si, un jour, il pleut des femmes en politique, l'ancienne ministre Miet Smet y sera pour beaucoup, elle qui s'est battue pour les quotas.



Le Sénat, seule assemblée où les femmes égalent les hommes... depuis que l'assemblée a été vidée de sa substance.

BENOIT DOPPEGNE/BELGAIMAGE

(40 % en Wallonie, 44,4 % en Flandre) ou même à régresser (40,4 % au parlement bruxellois, voir l'évolution complète sur les tableaux page 23). Les quotas, surtout ceux de 2002, ont produit leurs effets, mais « il se pourrait cependant que les mesures en vigueur commencent à atteindre leurs limites et que la présence des femmes dans les assemblées se fige à l'avenir autour de 40 % », analyse l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. En Italie, le système de quotas dut être aboli, car déclaré inconstitutionnel. Aux élections suivantes, le nombre d'élues diminuait fortement... #malnécessaire, #pasderetourarrière.

Féminiser les têtes de liste

Bref, les fameux 10 % manquants, il faudra les chercher autrement. Autre part. Dans les partis. « C'est celle-là, l'étape suivante, pour aller un cran plus loin », confirme Jean-Benoît Pilet, politologue à l'ULB. Celle qui imposerait, par exemple, qu'une certaine proportion de têtes de liste – un tiers ? une moitié ? – soit réservée à des candidates. Parce qu'avoir son nom en haut de l'affiche, ça reste le moyen le plus efficace de se faire élire. Davantage de budget de campagne à dépenser, davantage de visibilité, dans les médias comme dans l'isoloir. Peine perdue ? Aucun parti francophone n'en fait en tout cas un axe de son programme. Et si personne ne les force, ça donne ça : pour ce scrutin, 9 femmes sur 19 têtes de liste pour Ecolo, 6 pour le CDH et DéFI, 5 pour le MR, le PTB et les Listes Destexhe, 4 pour le PP et...

3 pour le PS. Houhou, les socialistes ? C'est pas vous qui avez par le passé tant milité en faveur de la parité ?

« Ça démontre à quel point ces élections sont importantes pour eux ! » ironise Valérie Piette. « Mais comme c'est un grand parti, il dispose souvent de deux places éligibles par circonscriptions, nuance Audrey Vandeleeune, chercheuse postdoctorale à l'université de Lund (Suède) et anciennement à l'UCLouvain. C'est plus problématique avec une plus petite famille politique, comme le CDH. » Le PS a au moins un point commun avec son ennemi juré flamand, la N-VA, qui n'aligne que deux tireuses de listes sur quatorze. Comme le Vlaams Belang. Il y a des comparaisons dispensables.

La volonté réapparaît parfois mieux en cas de danger pécuniaire. Dans certains pays nordiques, réputés pour être égaux en matière de genre, des textes légaux obligent la parité (et la diversité) dans les partis, sous peine de perte de financements publics. La France a instauré un principe similaire. Si ce n'est que certaines formations, les plus droitières, sont presque fières de payer les amendes qui les dispensent de s'y conformer.

Les femmes, ces boulets ! Dans les négociations pour constituer un gouvernement, les partis qui doivent les « amener » (histoire de respecter les prescrits légaux) continuent d'y voir comme une corvée. La parité des exécutifs serait pourtant un autre moyen de progression. Symbolique, celui-là. « Mettre des femmes politiques en avant, à des fonctions importantes, ça montre qu'elles ont accès au pouvoir de la même manière que les hommes, →



HAYAT KAGHAT

Valérie Piette, historienne à l'ULB.



Les suffragettes anglaises n'ont pas eu d'équivalent en Belgique, où les mouvements féministes n'ont pas autant pesé sur l'octroi du droit de vote aux femmes.

BELGAIMAGE

→ note Audrey Vandeleene. Ça aurait peut-être un effet d'entraînement sur les autres femmes, à la fois pour leur implication en politique, mais aussi dans tous leurs engagements citoyens, professionnels et privés. »

Rien que pour ça, une Première ministre, ça aurait de la gueule. Aussi pour montrer qu'une femme, même lorsqu'elle a la chance d'hériter d'un maroquin, ne reste pas cantonnée aux matières les moins prestigieuses, ou dont personne ne veut. Parce que censées être les plus féminines. Egalité des chances, enseignement, petite enfance, santé... Il y a bien une ministre du Budget, il y en a eu une de la Justice ou de la Migration, mais bon, plutôt des exceptions qui confirment la règle. Pas touche aux compétences régaliennes, les meufs.

Présente-toi, tu ne seras pas élue !

Potiches, non merci. Cela explique peut-être pourquoi les candidates sont si difficiles à recruter. Tel est l'acte de défense des partis : ils auraient beau chercher, il ne trouveraient pas. De quoi irriter quelque peu Isabella Lenarduzzi, directrice générale de Jump, réseau créé pour lutter contre le sexisme, notamment en entreprises. « Pour les dernières communales, trois partis m'ont téléphoné, ils voulaient que je leur donne des noms pour finaliser leurs listes. Mais ils auraient dû préparer ça deux ans avant ! Il ne suffit pas juste de remplir des cases. » Il n'est pas rare que les formations politiques appâtent des

femmes pour une campagne en leur promettant que, de toute façon, elles ne seront pas élues et que, quand bien même, il y aura toujours quelqu'un pour les remplacer.

« Celles qui veulent s'investir mais qui n'ont pas spécialement de perspectives de monter en puissance, qui se voient cantonnées à un rôle de second ordre peuvent se dire : OK, j'arrête », avance Emilie Van Haute. Sandrine Rousseau, ancienne élue française, auteure d'un *Manuel de survie à destination des femmes en politique* (Edition Les Petits matins, 2015), décrit le « syndrome du chewing gum » : au début, une candidate, c'est rafraîchissant. Mais lorsqu'elle aspire à monter en grade, ça devient collant et embarrassant. Beaucoup aimeraient bien les planquer sous la moquette.

Alors, s'impliquer pour rien... D'autant que beaucoup n'ont pas spécialement de temps à perdre. Les courses, le ménage, les enfants et autres joyeusetés domestiques, c'est encore

souvent elles plutôt qu'eux. « L'un des principaux obstacles à une plus grande participation des femmes est le travail non rémunéré qu'elles effectuent dans la sphère privée, écrivaient les Femmes prévoyantes socialistes dans une analyse datant de 2017. [Elles] sont souvent pénalisées professionnellement pour leur volonté de s'engager. Elles ont déjà le congé maternité, si en plus elles entrent en politique, leur employeur peut leur fermer la porte au nez. » Et de proposer, comme l'une des solutions pour favoriser la parité, de répartir plus équitable-

« LE SYNDROME DU CHEWING GUM : DE RAFRAÎCHISSANTE, UNE ÉLUE DEVIENT VITE EMBARRASSANTE. »

ment les tâches domestiques au sein des couples. Mais aussi de réduire collectivement le temps de travail et de limiter le cumul des mandats : + de places disponibles = + de places pour les femmes.

Car il ne faut pas se tromper de débat, resitue le politologue Benoît Rihoux (UCLouvain). « La question du genre, c'est d'abord un vrai conflit "social" pour l'accès aux postes, aux rémunérations. » Les formations politiques, pour la plupart, restent dirigées par des hommes, pour des hommes. Le Vif/L'Express a encore pu le mesurer en organisant ses débats publics pré-électorales : ensemble, les 8 partis sollicités ont envoyé... 2 femmes sur un total de 18 intervenants, pour 6 thématiques différentes ! S'ouvrir à l'autre sexe, c'est accepter de répartir le pouvoir. Donc d'en perdre. Apparemment, peu sont partageurs. Alors imposer des règles, du style diminution du financement public, comme évoqué plus haut, reviendrait à se tirer une balle dans le pied. « Et puis les partis sont certes puissants, mais ils restent des associations informelles, des asbl, rappelle le politologue. Légiférer soulèverait, juridiquement parlant, des objections sans doutes recevables. »

Lorsque les partis consentent à une avancée paritaire, ils commencent à l'instaurer au niveau communal. De l'autorisation de voter en 1920 à la mise en place du système de la tirette en Wallonie aux élections d'octobre dernier, la rampe de lancement n'a pas changé. Un laboratoire local qui n'a rien d'un hasard, selon Valérie Piette. « On accepte les femmes là

où il n'y a pas trop de pouvoir ! » En 1994, aux élections européennes, la Belgique envoyait 32 % de femmes au Parlement, alors qu'elles n'étaient l'année suivante que 12 % à siéger à la Chambre et 8 % à la Région wallonne... « Maintenant que les hommes se bousculent à l'Europe, c'est sans doute un signe de là où se trouve le pouvoir ! » plaisante (à moitié) l'historienne. Idem pour le Sénat, devenu paritaire en 2014, après que la dernière réforme de l'Etat l'a quasiment vidé de sa substance et que ses membres ne sont plus élus, mais nommés. Tiens, d'ailleurs, c'était une femme qui le présidait...

Prise de conscience

Les hommes, les hommes, les hommes ! Toujours leur faute ! A force, les femmes en oublieraient presque leurs propres responsabilités. C'est mathématique : si, aux élections, chacune plébiscitait une candidate, il y aurait davantage d'élues. CQFD. Alors, pourquoi pas ? Jean-Benoît Pilet, politologue à l'ULB, a réalisé une analyse démontrant – comme d'autres travaux – que les femmes ne votent que très rarement seulement pour elles-mêmes. « La modalité la plus fréquente, c'est le vote panaché, pour des candidats des deux sexes », détaille-t-il. Quant aux hommes, ils accordent uniquement leurs voix... à des hommes. Machos ? « Pas spécialement. Ils sont davantage guidés par les signaux envoyés par les partis, qui mettent le plus souvent en haut de la liste des élus sortants masculins, qui sont aussi ceux qu'on retrouve le plus souvent dans →



Où sont les femmes ? Quasi pas à la tête des partis politiques, où les hommes n'aiment guère partager le pouvoir.

FREDERIC SIEMACOWSKI/BELGALMAGE



CHRISTOPHE LICOPPE/PHOTO NEWS

Où sont les femmes (bis) ? Quasi pas dans les gouvernements, où les partis se contentent du minimum légal.

→ les médias. Les électrices aussi sont influencées par ça, mais un peu moins. »

Jean-Benoit Pilet s'attendait à constater davantage de votes 100 % féminins, revendicatifs. Mais non. Comme si les femmes n'avaient pas conscience de leur propre sous-représentation démocratique. Ou s'en fichaient. Ou estimaient ne pas pouvoir y changer grand-chose. Oui et non. Certes, les voix de préférence n'ont qu'une capacité très limitée à envoyer quelqu'un siéger. « Sur 150 élus à la Chambre en 2014, seuls six y étaient présents grâce à leur popularité. Les autres y ont accédé grâce à leur place sur la liste », relate Audrey Vandeleene. Mais si chacun – peu importe le sexe – mettait la pression, « si tous les citoyens votaient de manière très proactive pour des candidates, ce serait un signal pour les partis, car ceux-ci sont quand même réceptifs aux préoccupations des électeurs, poursuit la politologue. Regardez ce qui s'est passé avec le climat : les manifestations ont forcé chaque formation à se positionner sur cette thématique. » Par ailleurs, ceux et celles qui engrangent de bons scores personnels ont de grandes chances de progresser dans la hiérarchie de la liste au scrutin suivant.

Les femmes ne plébiscitent pas de candidates car peut-être ont-elles elles-mêmes intégré le préjugé selon lequel les hommes seraient plus compétents, plus aptes à diriger. Aucune étude ne s'est jamais penchée

sur le sujet... Du moins en politique. « Dans le monde des entreprises, il n'y a pas un seul indicateur de performance qui ne soit pas impacté positivement par la présence de davantage de travailleuses et de dirigeantes, assure Isabella Lenarduzzi (Jump). Que ce soit au niveau financier (marge, chiffre d'affaires, retour sur investissement...) ou non (satisfaction client, rétention des salariés, sécurité...). Evidemment que c'est la même chose en politique ! » Et de mentionner l'ouvrage d'Emile Servan-Schreiber, *Supercollectif* (Fayard, 2018), dans lequel l'auteur décortique le niveau d'intelligence d'une assemblée : « Les groupes homogènes d'hommes blancs trouvent la bonne solution à 57 % des problèmes. Si l'on rajoute des femmes, ça passe à 73 %. Et ce pourcentage augmente encore si l'on varie les âges et les cultures. Plus un groupe est divers et mixte, plus il devient performant. »

Des chercheurs de la London School of Economics, dans une étude sur la parité en politique en Suède, ont comparé les quotas de genre à une « crise de l'homme médiocre ». Leur théorie : les dirigeants médiocres seraient tentés de s'entourer de gens médiocres pour rester au pouvoir. Selon eux, les quotas de genre augmenteraient la compétence de la classe politique en général et celle des hommes en particulier, car les moins bons finiraient par démissionner et les nouveaux, davantage compétents, ne seraient plus tentés de

« LES QUOTAS ÉLECTORAUX PROVOQUERAIENT UNE "CRISE DE L'HOMME MÉDIOCRE". »

mal s'entourer. Un cercle vertueux, en quelque sorte.

Mais, finalement, les femmes feraient-elles de la politique différemment des hommes ? « C'est le troisième argument concernant la parité, résume Audrey Vandeleene. La représentation devrait avoir une fonction descriptive (montrer que la politique est le reflet de la société), symbolique (importance des modèles) et substantive. Par leur expérience de vie, les élues verraient les choses de manière différente et seraient porteuses d'autres idées. » Ou sensibles à d'autres thématiques, délaissées par leurs confrères masculins. Attention, sol glissant. « L'argument de la "politique autrement" a été utilisé par le passé par les mouvements féministes pour essayer de faire avancer la situation, relève Valérie Piette. Mais ça reste quand même un terrain dangereux à emprunter. » Car il enfermerait les femmes dans certains clichés, les cantonnerait à faire ce que l'on attend d'elles, les confinerait au *care*, au soin au sens large. Les enfants, la planète, la santé... Comme si elles n'étaient guère capables d'autre chose. Toutes ne sont pas empathiques, calmes, organisées, comme tous ne sont pas misogynes, carriéristes et compétents. « Donc je ne pense pas qu'il faille attendre des différences profondes d'approche ou de style en politique », juge Benoit Rihoux.

« Il y a des hommes féministes comme il y a des femmes machos, insiste Catherine Fallon, sociologue et professeure de science politique à l'ULiège. Ce qu'il faut, ce sont des personnes, des deux sexes, qui prêtent attention à ces questions, qui ont une approche genrée de la politique. C'est ce que je dis à mes étudiants : sortez vos lunettes de genre ! » Electrices, électeurs, n'oubliez pas non plus les vôtres, le 26 mai. 



EREDERIC SIERAKOWSKI/SOPTX

Où sont les femmes (ter) ? Pas assez dans les assemblées, où leur présence stagne autour des 40 %.

LE VIF • NUMÉRO 20 • 16.05.2019

LE PROGRAMME PARITÉ DES PARTIS (OU PAS)

Que proposent les partis, dans leurs programmes électoraux, pour favoriser la représentation des femmes en politique ? Pas grand-chose... Un peu plus, quand même, à gauche. Ecolo et le PS souhaitent instaurer la parité dans les gouvernements, au sein des collèges communaux et provinciaux. Les écologistes y ajoutent la fonction publique et les organismes d'intérêt public, tandis que les socialistes entendent imposer un(e) ministre des droits des femmes dans chaque gouvernement.

Une préoccupation partagée par DéFI, qui plaide aussi pour des gouvernements où les deux sexes jouent à nombre égal, mais qui est la seule formation à vouloir généraliser la trette sur l'ensemble des listes électorales et à tous les niveaux de pouvoir.

Le CDH, lui, se contente d'une « présence équilibrée » au sein des gouvernements, qui devraient comporter au minimum un tiers de membres de chaque sexe.

Rien de tel dans le programme du MR, qui mentionne juste son souhait de « permettre aux mères qui le souhaitent de cumuler un congé de maternité avec un mandat politique ». Pas une ligne sur la parité politique, par contre, dans les programmes du PTB, du Parti populaire et des Listes Destexhe. A noter qu'aucun parti ne promeut l'obligation de féminiser un certain pourcentage de têtes de liste, solution pourtant prônée par les politologues et qui permettrait, selon eux, de faire réellement progresser la parité...

NOMBRE DE FEMMES TÊTES DE LISTE LE 26 MAI, WALLONIE ET BRUXELLES

Ecolo	CDH	DéFI	MR	PTB	Listes Destexhe	PP	PS
9/19	6/19	6/19	5/19	5/19	5/18	4/19	3/19

NOMBRE DE FEMMES TÊTES DE LISTE LE 26 MAI, FLANDRE

PVDA	Groen	Open VLD	CD&V	N-VA	Vlaams Belang
8/14	7/14	6/14	4/14	2/14	2/14

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FEMMES DANS LES ASSEMBLÉES

	1995	1999	2003	2007	2010	2014
Chambre	12 %	19,3 %	34,7 %	36,7 %	39,3 %	39,3 %
Sénat	23,9 %	28,2 %	31 %	40,8 %	40,8 %	50 % (1)

	1995	1999	2004	2009	2014
Parlement flamand	17,8 %	19,5 %	32,3 %	41,1 %	44,4 %
Parlement wallon	8 %	10,7 %	18,7 %	34,7 %	40 %
Parlement bruxellois	26,7 %	34,7 %	46,1 %	43,8 %	40,4 %
Fédération Wallonie-Bruxelles	13,8 %	16 %	25,8 %	37,2 %	43,6 %

(1) Depuis 2014, les membres du Sénat ne sont plus élus mais nommés.

SOURCE : INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES

"Le(s) présent(s) article(s) est (sont) reproduit(s) avec l'autorisation de l'Editeur, tous droits réservés. Toute utilisation ultérieure doit faire l'objet d'une autorisation spécifique de la société de gestion Copiepresse info@copiepresse.be "